

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

*SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2021.*

**COMPTE RENDU**

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres, sauf Mme CHANOIR Nathalie (Pouvoir donné à Mme STIEFEL Martine) et M. BRUNNER Emmanuel (Pouvoir donné à Mme FULLENWARTH Mylène) - absents excusés.

*Convocation du 10 décembre 2021.*

**ORDRE DU JOUR**

Ouverture de la séance à 20h00.

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme FULLENWARTH Mylène.

**1. Approbation du compte rendu du 22 octobre 2021**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Admission en non valeur et Décision modificative.**

Le conseil municipal accorde décharge au comptable public de Sultz-sous-Forêts de la somme de 0.10 Euros (montant inférieur au seuil de poursuite) – Ce montant provient d'une adjudication de bois de 2016 de l'entreprise Girondins des Bois.

-----  
Les crédits budgétaires au chapitre 65 Autres charges de gestion courante étant insuffisants, le conseil municipal approuve la Décision modificative n° 02 / 2021 comme suit : diminution de 2000 € au chapitre 022 Dépenses Imprévues, diminution de 1200 € au chapitre 011 Charges à caractère général et augmentation de 3200 € au chapitre 65 Autres charges de gestion courante.

**3. Affaire de personnel.**

Suite à une demande de préparation d'un CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance), le conseil municipal approuve la mise en place d'un contrat d'apprentissage au sein de l'école maternelle de Langensoultzbach pour une durée de 2 ans.

Après l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin, et après une rencontre entre les différents partenaires (Centre de formation, Directeur d'Ecole, Maître d'apprentissage, l'apprentie et son représentant légal et la Mairie) le contrat pourrait démarrer après les vacances scolaires de Février 2022, soit le 21 février 2022.

#### **4. Désignation des membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C).**

Afin de pouvoir examiner prochainement une demande de transfert de bail de la chasse, il y a lieu de réunir la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C).

A ce titre, le conseil municipal désigne deux membres du conseil municipal composant entre autre cette commission : il s'agit de :

- M. THIERIOT Laurent et
- Mme STIEFEL Martine.

#### **5. Examen de devis.**

Le devis de l'entreprise GROSS pour le remplacement de la porte d'entrée du presbytère a été revu suite au choix émis par le conseil presbytéral pour le modèle 5217-30.

Le conseil municipal accepte cette décision et confie les travaux à l'entreprise GROSS pour un montant hors taxes de 3 013.29 €.

---

L'entreprise WACKERMANN a établi un devis pour l'alimentation électrique (pose boîtiers électriques et répartition) des stores à l'école. Certains travaux seront réalisés en régie.

---

Pour la fourniture et la pose d'un caveau en béton armé (ossuaire) au cimetière communal, le conseil municipal approuve le devis des Monuments Funéraires de Bitche pour un montant hors taxes de 2 400 Euros.

#### **6. Etablissement Public Foncier – phase 3 – Démolition du bâtiment l'ancienne friche militaire.**

Dans la continuité de la démarche de portage foncier de l'ancienne friche militaire, le conseil municipal sollicite l'Etablissement Public Foncier pour le bénéfice du dispositif d'accompagnement friches – phase 3 – démolition du bâtiment situé 6A rue des Cerfs.

Le planning prévisionnel des interventions est prévu comme suit :

- semaine 51 (du 20 au 23/12/2021) : publication de la consultation.
- du 12/01 au 14/02/2022 : comparaison des offres et choix de l'entreprise pour la démolition
- 14/02/2022 : notification à l'entreprise de l'attribution du marché
- 18/04/2022 : réception de chantier.

Les gravats concassés issus de la démolition pourront être récupérés par la commune pour les chemins forestiers.

## **7. Travaux de rénovation de l'église – choix du maître d'œuvre.**

Après avoir examiné le projet de convention de maîtrise d'œuvre de l'Atelier d'Architecture Sandrine ROYER pour les travaux de rénovation de l'Eglise, le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer pour l'instant et décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

Les élus proposent de solliciter d'autres bureaux d'études et/ou architectes et d'examiner les propositions ultérieurement.

## **8. Forêt communale : état prévisionnel des coupes et programme d'actions – Année 2022.**

La commission « Forêt » a pris connaissance, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, de l'état prévisionnel des coupes et du programme d'actions pour l'année 2022.

Après les explications de M. PETRY Philippe, le conseil municipal valide l'état prévisionnel des coupes (4000 m<sup>3</sup>, essentiellement des hêtres dépérissants) pour une recette brute de 152 370 €.

Concernant le programme d'actions, il est validé pour un montant hors taxes de 14 720 €uros ; certains travaux ont été exclus du programme car ils sont prévus dans le cadre du dispositif Plan Rebond de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le diagnostic établi par l'Office National des Forêts prévoit une reconstitution forestière dans les parcelles 34 - 35 et 36 ; plantations de chênes sessiles, de tilleuls, d'érables planes, ... sur une superficie d'environ 4.5 hectares. Cette reconstitution est soumise au dispositif de subvention Plan Rebond ; la subvention estimée est de 46 %.

Le conseil municipal, après délibération, approuve le projet de reconstitution forestière pour un montant hors taxes de 33 665,00 €, le devis de l'ONF pour l'assistance et le suivi du dossier de subvention pour un montant de 750.00 € hors taxes ainsi que l'assistance technique du diagnostic réalisé pour un montant de 4 713.10 € hors taxes.

## **9. Divers..**

Après examen des déclarations d'intention d'aliéner du bien situé au 1 rue Première et du bien cadastré Section 7 – parcelle 39, le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

---

Le véhicule pompier Renault Trafic immatriculé en 1996 et mis à disposition du SDIS lors du transfert du Service incendie de Langensoultzbach en 2007, a été réformé et remis à disposition de la commune. Le conseil municipal approuve la remise de ce véhicule à l'Amicale des Pompiers de Woerth, sans paiement de prix.

Mme le Maire fait part de l'étude réalisée par le SDEA sur les cours d'eau Sauer-Seltzbach et plus particulièrement le ruissellement des bassins versants. Notre village est concerné puisque entouré de secteurs à fortes pentes ; une 1<sup>ère</sup> phase de travaux prévoit l'installation d'un réseau séparatif à l'entrée du village (bassin versant du lieu-dit Niederfeld).

---

La commission Communication / Animation prévoit de se réunir le 06/01/2022 à 19h30 pour examiner le projet du bulletin municipal, le rafraîchissement du site internet et l'organisation d'une cérémonie avec les nouveaux habitants.

---

Les travaux de continuité écologique aux étangs de la Nonnenhardt sont actuellement stoppés à cause des conditions météorologiques. Ils reprendront, en principe, en Février 2022.

---

Mme le Maire rappelle aux élus :

- le spectacle « Une tête de nuage » à l'église de Langensoultzbach le dimanche 19 décembre à 16h00,
- le rendez-vous le lundi 20 décembre à 13h00 pour la préparation et la distribution des colis de Noël aux aînés,
- la vente de bois prévue le lundi 20 décembre à 19h30 à la salle socioculturelle de Langensoultzbach.

La séance est levée à 22h30

Pour copie conforme.  
Langensoultzbach, le 17 décembre 2021.  
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

